



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF MOBILITES D'UN TERRAIN ET D'UN BUREAU SUR LA COMMUNE DE PANTIN POUR UNE ACTIVITE DE LOCAUX DE BUREAUX ET STATIONNEMENT DE POIDS LOURDS

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Immobilier, dont les bureaux sont sis 10 rue Camille Moke à La Plaine Saint Denis (93200), représentée par son Directeur Monsieur Gérard ROGER-VERRA dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Nexity Property Management - Vanessa THOMAS E-mail : vanessa.thomas@nexity.fr. Adresse : Nexity Property Management - Services immobiliers aux Entreprises - Vanessa THOMAS, 10-12 rue Marc Bloch, 92110 CLICHY LA GARENNE.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la commercialisation d'un ensemble immobilier d'une surface totale de **466 m²** comprenant 16 m² de bureau et 450 m² de terrain, situé 14 avenue Edouard Vaillant à PANTIN (93), en vue d'y exercer une activité de bureau et de stationnement de poids lourds.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation à :

La société FRANCE LOGISTIQUE PLATEAUX dont le siège est sis 8 rue Louis Pergaud à Maisons-Alfort (94700).

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr